

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 juin 2015



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT
Secrétaire : Mme FERRIERE
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. AYACHE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN
Membres excusés : M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme ROY (pouvoir MME DILLENSEGER) - Mme TOMASELLI (pouvoir M. BORDAT) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. MAGLICA) - Mme AKPINAR-ISTIQUAM (pouvoir MME MASLOUHI) - M. HOUPERT (pouvoir MME OUTHIER) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)

OBJET DE LA DELIBERATION

OBJET DU RAPPORT - Budget Supplémentaire de l'exercice 2015 - Décision modificative n° 1 - Approbation

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le budget primitif pour 2015 ayant été voté en février 2015, sans reprise anticipée des résultats, il convient de procéder à l'adoption d'un budget supplémentaire pour 2015.

Ce budget a pour objet de procéder à la reprise dans le budget 2015 des résultats de l'exercice 2014, au vu des résultats du compte administratif et des décisions d'affectation du résultat, ainsi que des restes à réaliser.

Il permet également de procéder à des ajustements des prévisions par rapport au budget primitif, ainsi qu'à des inscriptions nouvelles en dépenses comme en recettes.

ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

Pour le budget général, après financement des restes à réaliser et en tenant compte des excédents dégagés, le résultat de l'exercice 2014 restant disponible pour le financement des mesures nouvelles du budget supplémentaire s'élève à 12,424 M€.

Le projet de budget supplémentaire 2015 comprend des opérations nouvelles en dépenses, hors reprise des résultats, des restes à réaliser de 2014, et hors opérations d'ordre, à hauteur de 9 610 457 € au total (soit 3,73 % des crédits ouverts au budget primitif 2015) :

- dont 224 113 € en fonctionnement (soit 0,10% des crédits ouverts au budget primitif 2015) ;
- dont 9 386 344 € en investissement (soit 18,29 % des crédits ouverts au budget primitif 2015).

BUDGET PRINCIPAL

L'équilibre budgétaire du budget supplémentaire se présente de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat de fonctionnement reporté (R002)		12 423 685,00
Restes à réaliser 2014		
Solde disponible pour le financement du budget supplémentaire (A)		12 423 685,00
Propositions nouvelles (mouvements réels et mouvements d'ordre) (B)	7 476 113,00	-4 947 572,00
<i>Dont opérations nouvelles réelles</i>	<i>207 113,00</i>	<i>-4 947 572,00</i>
TOTAL FONCTIONNEMENT = (A) + (B)	7 476 113,00	7 476 113,00

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Solde d'exécution positif reporté (R001) (A)		5 852 253,97
Restes à réaliser 2014 (B)	16 616 030,39	1 002 720,00
Affectation (R1068) (C)		9 761 056,42
Propositions nouvelles (mouvements réels et mouvements d'ordre) (D)	9 386 344,00	9 386 344,00
<i>Dont opérations nouvelles réelles</i>	<i>9 386 344,00</i>	<i>2 117 344,00</i>
TOTAL INVESTISSEMENT = (A)+(B)+(C)+(D)	26 002 374,39	26 002 374,39

1- Concernant les dépenses réelles de fonctionnement, au vu du contexte budgétaire contraint, les crédits nouveaux ont été réduits au strict minimum et s'élèvent en opérations réelles à 207 113 €, soit un ajustement à hauteur de 0,10% des crédits ouverts au budget primitif, avec la répartition par chapitre suivante :

	Opérations nouvelles réelles
011 - Charges à caractère général	-456 987,00
014 – Atténuations de produits	206 000,00
67 - Charges exceptionnelles	458 100,00
TOTAL DEPENSES REELLES	207 113,00

- **Concernant les charges à caractère général (chapitre 011)** sont, en particulier, pris en compte :
 - l'ajustement des remboursements au Grand Dijon dans le cadre des compétences transférées à la communauté urbaine, cette dernière assurant en direct l'exercice des compétences en question à compter du 1er juillet (- 245 000 € de travaux de voirie et - 635 500 € pour l'éclairage public) ;
 - un crédit de + 100 000 € pour le paiement de la taxe foncière sur les foyers logements dont la vente prévue initialement en décembre 2014 a été reportée à début 2015 (recette équivalente versée par l'EPCAPA) ;
 - un crédit de + 322 000 € au titre de la taxe foncière sur les parkings en ouvrage, avec remboursement par le Grand Dijon qui assure effectivement leur gestion depuis le 1er janvier 2015 (malgré le transfert de compétences, la Ville demeure en effet, pour la DGFIP, seule propriétaire des parkings en ouvrage).
- **Les atténuations de produits (chapitre 014)** : un crédit de 35 000 € est nécessaire pour ajuster la participation de la Ville de Dijon au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) et 171 000 € sont prévus pour des dégrèvements de cotisations de taxe d'habitation sur les logements vacants accordés par les services de l'Etat, dont il n'était pas possible de connaître l'existence lors de l'élaboration du budget primitif 2015 (l'importance de ces dégrèvements est, entre autres, une conséquence de la réduction de cinq à deux ans de la durée de vacance déclenchant l'application de la taxe).
- Enfin, **des charges exceptionnelles (chapitre 67)** sont prévues à hauteur de 358 100 € en vue de la régularisation comptable des travaux réalisés de 2011 à 2014 dans les chaufferies municipales pour tenir compte, dans le cadre du marché public avec la société Dalkia, de la ventilation des interventions entre la section de fonctionnement et la section d'investissement et de 100 000 € pour faire face à d'éventuels autres ajustements comptables qu'il serait nécessaire d'effectuer d'ici à la fin de l'année, en particulier à la demande du comptable public.

2- Les recettes réelles de fonctionnement nouvelles, hors résultat reporté, s'établissent quant à elles à - 4 947 572 €, avec la répartition par chapitre suivante :

	Opérations nouvelles réelles
70 - Produit des services et du domaine	- 3 302 800,00
73 - Impôts et taxes	- 1 726 226,00
74 - Dotations et subventions	299 783,00
77 - Produits exceptionnels	-218 329,00
TOTAL RECETTES REELLES	- 4 947 572,00

- **Les produits des services (chapitre 70)**, en diminution de 3,302 M€, intègrent principalement :
 - l'ajustement des remboursements par le Grand Dijon dans le cadre des compétences transférées à la communauté urbaine, cette dernière assurant en direct l'exercice de la plupart des compétences en question à compter du 1er juillet (dont - 3 000 000 € de remboursement de charges de personnel par le Grand Dijon en raison du périmètre désormais davantage affiné des personnels qui seront transférés à ce dernier, et - 782 300 € au titre de l'éclairage public) ;
 - un crédit de + 322 000 € pour le remboursement par le Grand Dijon, qui assure leur gestion effective depuis le 1er janvier 2015, de la taxe foncière sur les parkings en ouvrage ;
 - une recette de + 100 000 € (avec une dépense équivalente) pour le remboursement par l'EPCAPA de la taxe foncière sur les foyers logements dont la vente prévue initialement en décembre 2014 a été reportée à début 2015 ;
 - et, enfin, 48 000 € de remboursements supplémentaires de frais par Dijon Congrexpo à l'occasion de l'organisation de Florissimo 2015.

➤ **Le produit des impôts et taxes (chapitre 73)** est en baisse de 1,726 M€ et comprend, en particulier :

- la diminution de - 326 226 € du produit des impôts ménages (taxe d'habitation et taxes foncières), tenant compte de la notification des bases d'imposition 2015 par la Direction Générale des Finances Publiques et de l'évolution de taux de +0,5% votée par le Conseil Municipal en avril 2015
- l'ajustement des droits de stationnement de surface eu égard aux fréquentations effectivement constatées depuis le début de l'année (- 400 000 €) ;
- l'ajustement des droits de mutation en raison de l'atonie persistante du marché immobilier (à hauteur de - 1 000 000 €).

Enfin, il est également précisé que les crédits relatifs à l'attribution de compensation versée par le Grand Dijon ne sont pas ajustés dans le cadre du budget supplémentaire, les travaux d'évaluation des charges transférées de la commission dédiée du Grand Dijon (CLECT) n'étant pas achevés à ce jour.

➤ **Les dotations et participations (chapitre 74)** donnent lieu à ajustement à la hausse de 0,299 M€ correspondant principalement :

- à un abondement de + 72 509 € des crédits relatifs à la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat (dont 69 809 € pour la dotation forfaitaire, et 2 700 € pour la dotation nationale de péréquation), suite à la communication par ce dernier des montants exacts des dotations à percevoir par la Ville en 2015. Toutes composantes incluses (dotation forfaitaire, dotation nationale de péréquation, dotation de solidarité urbaine), la DGF 2015 perçue par la Ville s'élève à 30,464 M€, contre 34,864 M€ en 2014, soit une diminution de 4,4 M€ d'une année sur l'autre ;
- à un ajustement de + 148 602 € des compensations fiscales versées par l'Etat, suite à la notification par ce dernier, dans le cadre de l'état fiscal 1259, des montants exacts perçus par la Ville en 2015 ;
- à des subventions complémentaires de la Caisse d'Allocations Familiales (16 172 € pour l'accueil des enfants en situation de handicap et 70 000 € au titre de l'amplitude des horaires de l'accueil périscolaire matin/soir)
- à un mécénat d'ERDF de 9 000 €, dont 8 000 € pour le Jardin des Sciences et 1 000 € pour le Festival Dièse organisé en 2014.

➤ **Les produits exceptionnels (chapitre 77)** sont ajustés à hauteur de - 218 329 € pour tenir compte de l'absence de nouvelles ventes de certificats d'économie d'énergie d'ici à la fin de l'année 2015, les conditions de marché n'étant pas favorables (189 000 € ont effectivement été encaissés depuis le 1er janvier 2015).

➤ L'équilibre de la section de fonctionnement permet de dégager un virement supplémentaire de 7 143 000 € au profit du financement de la section d'investissement.

3- Les dépenses réelles d'investissement intégrées au budget supplémentaire s'élèvent à 26,002 M€ (incluant les dépenses nouvelles et les restes à réaliser 2014) :

	Dépenses totales (dont restes à réaliser 2014)	Dont opérations nouvelles strictes (hors restes à réaliser 2014)
10 - Dotations et fonds propres	1 905 747,30	1 905 747,30
13 - Subventions d'investissement (reçues)	17 000,00	17 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	523 393,49	-40 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	197 895,23	-
21 – Immobilisations en cours	15 869 244,40	3 427 300,00
23 - Travaux en cours	7 472 093,27	4 059 296,70
27 – Autres immobilisations financières	17 000,00	17 000,00
TOTAL DEPENSES RELLES	26 002 374,39	9 386 344,00

Outre divers ajustements de crédits en fonction de l'avancement des opérations, les principales dépenses d'investissement nouvelles s'établissent comme suit :

➤ **Concernant le chapitre 10**, sont ajoutés + 1 905 747 € de crédits, décomposés de la façon suivante :

- 1 705 747 € liés à la clôture du budget annexe du stationnement :

- 484 296 € de régularisation d'une écriture passée en 1997 lors de la mise en place de la nomenclature M14 ;

- 1 221 450 € qui seront versés au Grand Dijon et qui correspondent au montant de l'excédent d'investissement du budget annexe qui sera repris en 2016 au budget principal de la Ville à l'issue de la clôture de l'exercice 2015 : cette inscription permet au Grand Dijon de disposer dès 2015 des moyens pour assurer le financement des travaux à réaliser sur le budget annexe Parkings en ouvrage ;

- + 200 000 € pour des dégrèvements de taxe locale d'urbanisme.

➤ **Concernant les chapitres 20, 21, 23 et 204 :**

Le budget supplémentaire (BS) est marqué par la poursuite de l'effort d'investissement de la Ville en matière d'équipements et de rayonnement culturels. Le BS est ainsi marqué par l'inscription de crédits concernant la Halle 038 située derrière le siège du Grand Dijon au niveau de l'éco-quartier Heudelet, à savoir :

- 1,007 M€ hors taxes (soit 1,209 M€ TTC) sont inscrits pour l'acquisition auprès de la SEMAAD de la Halle 038 ;

- 1,186 M€ de travaux d'aménagement (lesquels incluent les frais d'études, de maîtrise d'œuvre, d'assurances etc.) sur la halle 038 sont également ajoutés, afin de permettre l'accueil dans ces locaux de la Compagnie des 26 000 Couverts, ainsi que de neuf autres ateliers d'artistes.

Au-delà de cette opération importante en matière culturelle, les principaux ajustements du budget supplémentaire sont les suivants :

- + 925 500 € pour l'acquisition auprès de l'Établissement public foncier local (EPFL) de terrains du quartier du Pont des Tanneries, et destinés à être ensuite rétrocédés par la Ville à ICF Habitat Sud Est Méditerranée ;

- + 622 000 € sont prévus en vue de la régularisation comptable des travaux réalisés de 2011 à 2014 dans les chaufferies municipales dans le cadre du marché public avec la société Dalkia pour tenir compte de la ventilation des interventions entre la section de fonctionnement et la section d'investissement ;

- + 350 000 € pour des travaux d'aménagement des locaux dédiés aux services situés sur le site Dumay, avec pour objectifs à la fois la sécurisation des locaux de la Tranquillité Publique suite aux incidents de novembre 2014 et le regroupement de services dans le cadre de la rationalisation d'occupation du patrimoine municipal ;

- + 250 000 € pour la démolition de divers sites dans le cadre de la politique municipale de rationalisation du patrimoine ;

- + 50 000 € pour l'installation de nouvelles caméras de vidéo-protection (notamment dans le quartier de la Fontaine d'Ouche) ;

- En raison du report du renouvellement intégral des horodateurs, lié notamment aux incertitudes persistantes concernant la dépénalisation du stationnement du fait de la non-publication à ce stade de l'ensemble des décrets et mesures d'application de cette réforme, 1 240 000 € de crédits inscrits au budget primitif sont retirés dans le cadre du budget supplémentaire.

- Enfin, en raison du « suréquilibre » du budget supplémentaire lié à l'importance du niveau des excédents antérieurs repris, des crédits de « provisions », non destinés à être consommés sur l'exercice 2015, sont inscrits à hauteur de 2 M€ au chapitre 23 et de 2,093 M€ au chapitre 21.

4- Les recettes réelles d'investissement du budget supplémentaire (intégrant le résultat 2014, les restes à réaliser 2014, et les recettes nouvelles 2015) sont de 18,733 M€, avec la répartition par chapitre suivante :

	Recettes totales (dont restes à réaliser et résultat 2014)	Dont opérations nouvelles « strictes » (hors restes à réaliser, R001 et R1068)
001- Résultat reporté	5 852 253,97	-
024 – Produits des cessions	1 124 594,00	1 124 594,00
10 - Dotations et fonds propres	9 761 056,42	-
13 - Subventions d'investissement	1 015 370,00	12 650,00
23 – Immobilisations en cours	980 100,00	980 100,00
TOTAL RECETTES RELLES	18 733 374,39	2 117 344,00

➤ Les principaux mouvements sont les suivants (hors recettes liées à des restes à réaliser) :

- + 1 124 594 € pour les produits de cessions d'immobilisations (chapitre 024) dans le cadre de l'ajustement des crédits ouverts au budget primitif. Ces ajustements correspondent notamment à + 1 400 000 € de rétrocession à ICF Habitat Sud Est Méditerranée de terrains situés dans le quartier du Pont des Tanneries, à - 491 000 € en raison de la cession différée à ORVITIS de l'immeuble situé 90, rue Monge et + 221 635 € pour la cession au Grand Dijon d'emprises foncières situées au marché de gros.

- + 980 100 € sont prévus au chapitre 23 en vue de la régularisation comptable des travaux réalisés de 2011 à 2014 dans les chaufferies municipales dans le cadre du marché public avec la société Dalkia pour tenir compte de la ventilation des interventions entre la section de fonctionnement et la section d'investissement ;

➤ Enfin, il est précisé que les opérations du budget supplémentaire en section d'investissement peuvent être financées sans recours à l'emprunt, confirmant ainsi l'absence d'emprunt d'équilibre sur l'exercice 2015, et donc la poursuite du désendettement de la Ville engagé depuis 2008.

BUDGET ANNEXE DE L'AUDITORIUM

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2014 après affectation	-	-
Restes à réaliser 2014	-	-
Solde disponible pour le financement du budget supplémentaire	-	-
Propositions nouvelles	-	-
Dont opérations nouvelles	-	-
TOTAL FONCTIONNEMENT	-	-

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2014	229 762,39	-
Restes à réaliser 2014	33 261,13	-
Affectation		263 023,52
Propositions nouvelles	-	-
Dont opérations nouvelles	-	-
TOTAL INVESTISSEMENT	263 023,52	263 023,52

Le budget annexe Auditorium comprend uniquement la reprise des résultats 2014.

BUDGET ANNEXE ZAC CLEMENCEAU BOUDRONNÉE
--

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2014 après affectation	-	-
Restes à réaliser 2014	-	-
Solde disponible pour le financement du budget supplémentaire	-	-
Propositions nouvelles	17 000,00	17 000,00
Dont opérations nouvelles	17 000,00	17 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	17 000,00	17 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2014	-	-
Restes à réaliser 2014	-	-
Affectation		-
Propositions nouvelles	17 000,00	17 000,00
Dont opérations nouvelles	17 000,00	17 000,00
TOTAL INVESTISSEMENT	17 000,00	17 000,00

Les crédits prévus ont pour objet de prendre en compte les ajustements comptables induits par les travaux de démolition du 6, rue du Général Delaborde.

Après avoir examiné ces différentes propositions, je vous demanderai, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le budget supplémentaire de l'exercice 2015, conformément au document budgétaire annexé.

En mouvements réels, en euros

Budget principal	26 209 487,39
Budget annexe de l'Auditorium	263 023,52
Budget annexe de la ZAC Clemenceau-Boudronnée	17 000,00

TOTAL	26 489 510,91

En mouvements budgétaires totaux, en euros

Budget principal	33 478 487,39
Budget annexe de l'Auditorium	263 023,52
Budget annexe de la ZAC Clemenceau-Boudronnée	51 000,00

TOTAL	33 792 510,91

2 - me donner, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur des chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 46

Contre : 13